

Journal du Lot 10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d° —) 3^e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Encore trois milliards de billets. Il faut mettre un frein aux dépenses, dit M. Ribot, mais nos députés, qui vont redevenir candidats, font une détestable surenchère électorale ! — « La grande semaine ». La colère des Boches. Une prétention cynique paradoxale. — « Restitutions, réparations, garanties », c'est toujours le programme minimum qui devra être entièrement réalisé. — Pas de luttes de classes. L'opinion du représentant des cheminots anglais. — Situation trouble en Espagne. — Les Barbares considèrent leurs engagements de Trèves comme « un chiffon de papier » !.....

Le Parlement a voté le projet de loi autorisant le gouvernement à demander à la Banque de France une nouvelle avance de trois milliards.

Il n'y avait pas d'opposition possible : il faut de l'argent pour payer les dépenses engagées, il faut donc créer de nouveaux billets en attendant qu'on puisse faire rendre gorge aux Barbares.

Mais il serait fou de ne pas entendre le sage conseil donné par M. Ribot au Sénat, au moment de la discussion : il faut mettre un frein aux dépenses.

Nos députés crient contre le gaspillage et la gabegie. Ils ont raison. Il est certain que le gaspillage a été la règle au cours des dures années que nous venons de vivre. Est-ce une raison pour perpétuer une politique financière désastreuse pour la nation ? Ne serait-il pas grand temps de revenir à une administration prudente qui, seule, peut maintenir la confiance du pays ? C'est-à-dire créer des ressources normales inévitables, — car il est dangereux de s'obstiner à laisser le public considérer l'indemnité de guerre comme une caisse *indépendable*, — et surtout il faudrait enrayer cette abominable politique de surenchère qui pousse nos députés à exagérer à l'infini les dépenses de toutes natures.

Car nos honorables, songeant avant tout à leur réélection, se préoccupent de soustraire le contribuable à ses devoirs en inventant à tout propos des franchises et des exemptions nouvelles et, d'autre part, ils multiplient les lois qui créent des charges toujours plus lourdes pour la caisse de l'Etat en s'ingéniant à gaver de subventions même ceux qui ne demandent rien.

La surenchère électorale est détestable en tous temps. Elle est aujourd'hui bien plus coupable en raison des charges qui vont nous écraser.

Qu'on le veuille ou non il faut de l'argent, beaucoup d'argent pour combler le formidable déficit créé par la guerre. Les Allemands doivent être mis en demeure de verser le maximum de ce qu'ils peuvent donner sans détruire le gage que nous devons exploiter pendant de longues années, mais leurs versements seront insuffisants pour boucher le trou. Il faut avoir le courage de le dire au pays. Et il serait beaucoup plus digne de la part de nos élus de dire la vérité au public que de s'obstiner à lui promettre qu'il ne paiera rien quand on sait la chose impossible. Il faut faire comprendre aux électeurs que la France se relèvera d'autant plus vite qu'on bouchera les innombrables fissures par lesquelles l'argent s'échappe à flots vers la masse, ahurie parfois de certaines indemnités qui ne furent jamais sollicitées. Mais le député va redevenir *candidat* ; il songe au bulletin de vote. Il se préoccupe d'abord de sa réélection. C'est cela qui est déplorable. C'est cela qu'il faudrait réformer !.....

« La grande semaine » !
Tous les journaux en parlent. Nous approcherions de l'heure où l'Allemagne va être mise au pied du mur. Tout le prouve : le réveil de la censure d'abord ! On a pu remarquer que nos grands quotidiens sont bridés ; comme autrefois, des blancs significatifs ornent les colonnes des feuilles qui veulent trop parler. La colère des Boches, ensuite ! Les gazettes teutonnes ne décollent pas.

« Les conditions dont certains

journaux français donnent un avant-goût, représentent le pillage d'un peuple par d'autres à un degré tel que l'histoire n'en a pas encore enregistré », écrit le *Hamburger Fremdenblatt*.

« Les conditions annoncées sont tellement iniques, prétend de son côté la *Gazette de Francfort*, qu'on ne croira à leur existence que lorsqu'elles auront été officiellement publiées ».

Et ainsi dans toute la presse allemande. Les Boches qui rêvaient de nous écorcher vifs, trouvent monstrueux qu'on songe simplement à leur faire payer la casse et à rendre impossible tout retour agressif de leur part.

C'est d'un cynisme invraisemblable. L'Allemagne a, pendant quatre ans, accumulé tous les crimes qu'une imagination perverse peut inventer. Brusquement, sans motif, à la manière d'un apache qui s'élance sur le passant atterré, elle a attaqué la France pacifique et déchaîné l'horrible cataclysme. Si des millions d'hommes ont péri sur les champs de bataille, si des centaines de mille sont devenus infirmes ou ont perdu la santé, c'est sur la Germanie qu'en retombe la responsabilité. Pendant cinquante mois, elle a conduit la guerre avec une épouvantable cruauté : assassinats de femmes, de vieillards, d'enfants ; prisonniers torturés, villes détruites, incendiées, pillées ; populations réduites en esclavage ; vols et rapines ; atrocités de la guerre sous-marine,.... voilà quelques-uns des hauts faits accomplis. Et ceux qui ont ainsi reculé les bornes de la férocité s'indignent parce que les vainqueurs exigent des réparations ? Ils écrivent dans la *Gazette de Francfort* : « Nos ennemis veulent nous abaisser au rang d'un peuple de deuxième classe (sic). L'Allemagne ne saurait l'admettre, mais elle est prête à se soumettre à un jugement impartial..... »

Il ne s'agit pas de savoir si la Bohème est une nation de première ou de seconde grandeur. Au point de vue du crime, certes, elle occupe, sans conteste, la première place. Il s'agit de savoir si nos ennemis doivent, oui ou non, réparer le mal qu'ils ont fait sans la moindre provocation.

Nous entendons bien que les Barbares déclarent que la génération actuelle des Allemands est dans l'impossibilité matérielle de réparer intégralement ce mal. Qu'il serait injuste d'obliger les générations futures à payer pour les sujets de Guillaume II. Nous n'ignorons pas qu'il y a, chez nous, des illuminés dangereux qui soutiennent la même thèse. De qui se moque-t-on ? Il serait injuste de faire payer les fils et les petits-fils des Boches de 1914 et il serait équitable de voir les fils et les petits-fils des Belges et des Français peiner pendant des siècles pour relever les ruines accumulées dans les pays dévastés ?

Il y a des énormités qu'il suffit de formuler pour en démontrer l'insanité. Au cynisme teuton, l'univers répond que l'Allemagne doit payer intégralement. Il répond que les Boches resteront au ban des nations civilisées tant que la réparation ne sera pas totale. Voilà le jugement impartial. Qu'ils s'inclinent ou non, nos ennemis devront s'exécuter. C'est la seule chose qui nous intéresse.

« C'est à cette tâche que travaille la

Conférence avec la parfaite volonté de la mener à bonne fin dans un délai rapide. Nos plénipotentiaires auront un certain mérite s'ils arrivent à bon port, car la besogne est difficile en raison du bouleversement qui agite l'Europe centrale et orientale.

Pour que la paix donne satisfaction à la conscience universelle, il faut que les Boches paient, qu'ils réparent et qu'ils soient mis dans l'impossibilité de recommencer. Autant de conditions qui exigent de causer avec quelqu'un de responsable. Or, nul ne peut dire, à l'heure actuelle, écrit le *Temps*, « quelle sorte d'Etat, centralisé ou fédéral, belliqueux ou pacifique, solvable ou insolvable, formeront demain soixante et quelques millions d'Allemands. On ignore également ce que deviendront sept ou huit millions d'Austro-allemands, et par conséquent on ne sait pas non plus ce que feront huit ou neuf millions de Magyars. Quant aux 140 millions de Russes qui se débattent actuellement en

Grande-Russie, en Petite-Russie, en Sibérie et dans la région des steppes — sans compter le Caucase et le Turkestan, — on n'a rien trouvé à leur offrir depuis la conférence mort-née de Prinkipo (22 janvier). Il y a donc, approximativement, 215 ou 220 millions d'êtres humains dont le sort futur est inconnu. »

On comprend dès lors la difficulté de la tâche de la Conférence. Ce n'est pas une raison pour retarder indéfiniment une solution nécessaire à la résurrection économique des pays de l'Entente. Si l'on ne peut traiter en bloc, il faut faire des arrangements fractionnés, partout où cela est possible de façon à isoler la Russie en particulier avec laquelle toute conversation est actuellement impossible. Le moyen : dresser une barrière de peuples libres entre l'Allemagne et les territoires russes. C'est l'avis du *Times* qui déclare :

« Notre propre position offre maints traits de ressemblance avec la position de la France. Les grandes voies dont la Société des nations disposera, pour communiquer avec ces peuples libres établis entre la Baltique et l'Adriatique, seront des voies qui traversent la mer. Aussi notre vif désir est-il que l'entrée de la Baltique soit libre et qu'il existe, à l'extrémité orientale de cette mer, des pays amis qui fourniront aux flottes de la Société, après qu'elles auront pénétré dans la Baltique, des bases de réparations et d'opérations. Si la Russie a été perdue pour la cause de l'Entente, au cours de cette guerre, c'est en grande partie parce qu'elle n'était pas en contact avec cette supériorité maritime qui a aidé à épauler la France. De même, dans l'avenir, la Pologne serait perdue si la Société des nations n'avait pas la liberté d'agir dans la Baltique et dans la mer Noire. »

Nous exprimons cette même idée, il y a quelques jours à peine. Qu'on fasse donc des arrangements avec tous les peuples qui avoisinent la Russie et qu'on impose ensuite impérativement à Berlin les clauses jugées indispensables à notre tranquillité. Un moment viendra où il sera possible de compléter l'œuvre par une entente spéciale avec la Russie.

En ce qui concerne l'Allemagne elle doit restituer ce qu'elle a volé. La restitution est en cours.

Elle doit payer les dégâts. Pour cela, en dehors d'un versement maximum immédiat il est nécessaire de prévoir une longue série d'annuités gagées sur la fortune nationale de nos ennemis. Ce crédit est réel. Le *Matin* le prouve en reproduisant une carte répandue à des millions d'exemplaires en Allemagne à l'époque du dernier emprunt de guerre. Le dessin représente un arc de triomphe monumental, l'arc de triomphe de la victoire (!) qui symbolise, par surcroît, la puissance économique de l'Allemagne. En tête un cartouche porte l'indication : 88 milliards de marks d'emprunts de guerre ; au-dessous la légende : « Ils sont solidement assurés par les grandioses résultats de l'activité allemande ». Des inscriptions multiples détaillent cette activité : 9 milliards de fer, 5 de houille, 7 de produits agricoles, etc., etc. L'Allemagne revenue à son état normal peut donc payer. Les garanties si complaisamment étalées sur l'imprimé officiel en question, serviront à solder les dettes extérieures avant de payer les intérêts des emprunts boches, voilà tout.

Enfin, les Barbares doivent être mis dans l'impossibilité de renouveler leur crime. Pour atteindre ce résultat, un seul moyen : neutraliser la rive gauche du Rhin. Notre capitale est trop rapprochée de la frontière, a dit M. Viviani, comme nous n'avons pas l'intention de la déplacer, il faudra reculer autre chose. Oui, il faudra reculer les soldats teutons. Pas un ne doit rester en deça du Rhin.

On aura beau chercher, on ne trouvera pas une autre solution à la question posée.

Tandis que le bolchevisme travaille de son mieux à développer la lutte des classes qui détruit les bienfaits de la civilisation, un parlementaire anglais, M. J.-H. Thomas fait appel à la bonne volonté de tous pour appuyer cette lutte néfaste. Cet appel n'est pas négligeable puisque M. J.-H. Thomas, représentant des travailleurs, est secrétaire de l'Union des Cheminots.

Avec un bon sens et une loyauté que personne ne contestera, M. Thomas affirme que les querelles de classes mèneraient bientôt les vainqueurs de la guerre aux mêmes résultats que s'ils avaient perdu la partie. « L'indispensable victoire a coûté assez cher aux Alliés pour qu'on ne la veuille pas gaspiller. Il s'agit de savoir si l'effort et le sacrifice de toute une jeunesse est une chose qu'on ait envie de mettre à néant. »

Ayant montré le mal, le parlementaire anglais, représentant des cheminots, indique le remède : il suffit d'un peu de bonne volonté des employés et des employeurs pour éviter un malheur. Les premiers ne doivent pas exiger l'impossible. Les seconds doivent accorder le maximum de ce qui est possible. Si ces deux conditions ne sont pas remplies c'est la lutte qui dégénère en lutte de classes. C'est le désastre pour tout le monde au moment où les nations doivent exagérer leur effort pour relever les ruines. « A ces combats qui ne peuvent rien donner, écrit l'*Echo de Paris*, dans un commentaire heureux, vous épouvez une force qui, mieux employée, serait féconde ; et féconde pour qui ? pour les uns et les autres. En renonçant à ce que vous ne sauriez, ni les uns obtenir, ni les autres garder, est-ce une abnégation si pénible ? Songez-y ! les inventeurs de la lutte des classes sont des théoriciens déments ou diaboliques. Et, en fait, les inventeurs de la lutte des classes sont des Boches qui, d'ailleurs, destinaient à l'exportation leur travail. Ils n'auraient pas si mal réussi, quant à eux, si leur damnée invention ruinait la victoire des vainqueurs. »

La situation reste trouble en Espagne. On est du reste incomplètement fixé sur les événements qui se déroulent dans la Péninsule. Ce qui est certain, c'est que les organes germanophiles continuent leur campagne de fourberie. Ils affirment, comme *El Día*, que toutes les difficultés viennent du Maroc par la France. Berlin n'a pas renoncé à l'espoir de dresser l'Espagne contre nous !.....

Si nos voisins épousaient la singulière théorie des Boches ils n'auraient pas de meilleurs moyens d'exagérer leur isolement et d'accroître leurs difficultés, voilà tout. Ils ne doivent pas ignorer que l'espoir de certains exaltés de nous dépasser du Maroc est une folie dangereuse. La France veut le statu quo dans le Nord de l'Afrique. Elle exige, par surcroît, le nettoyage du personnel et des intrigues allemandes dans le Maroc espagnol. Ce personnel et ces intrigues nous ont fait assez de mal au cours de la guerre pour que nous ayons le droit de parler ferme à Madrid qui a trop longtemps... fermé les yeux sur la félonie des Barbares. Amicalement, l'Espagne doit accepter de supprimer les Allemands entre elle et nous. A cette condition nos relations seront cordiales avec nos voisins. Dans le cas contraire, ils seraient les premiers à pâtir des conseils pénétrés de nos ennemis. Nous ne voulons plus être des *poires*. Il n'est que temps !

Avec une mauvaise foi évidente, les Boches cherchent à se soustraire aux engagements et wagons, on leur a demandé des machines agricoles. Le 2 mars, 31.204 machines devaient être rendues en France. Le 1^{er} mars, ils en avaient acheminé exactement 577.

On ne se moque pas avec plus de cynisme des vainqueurs. Nos ennemis invoquent il est vrai le cas de force majeure : grèves et difficultés de transports !... Ah ! si les rôles étaient renversés quelles terribles représailles les Boches eussent exercées !... Mais l'Entente fait preuve d'une patience déconcertante surtout quand on a la preuve que le cas de force majeure invoqué est simplement de la mauvaise foi.

C'est un journal boche qui affirme que la crise des transports, en Allemagne provient d'une crise de paresse générale et non des conditions de l'armistice. Ecoutez la *Gazette de Voss* : « C'est peine perdue d'essayer d'expliquer la crise des transports par les conditions de l'armistice qui prévoient la livraison à l'Entente d'une grande partie de notre matériel roulant ; à peu près ce que nous avons pris nous-mêmes dans les pays occupés. La crise des transports existait avant qu'on eût commencé à

livrer les locomotives. C'est l'interruption de la production elle-même qui a fait que même les réparations les plus nécessaires ne purent pas être commencées ; par exemple les tramways de Berlin durent suspendre leurs expéditions parce que le nombre des locomotives, bien que minime, dont ils avaient besoin ne put être mis à leur disposition. Ce sont les mêmes causes qui ont coopéré à aggraver notre situation économique. »

Les Boches mentent donc lorsqu'ils invoquent le cas de force majeure pour ne pas tenir leurs engagements. Ils mentent lorsqu'ils prétendent que le matériel réclamé va ruiner leur industrie, puisque la *Gazette de Voss* reconnaît que nous demandons ce qu'on nous a pris !..... Il serait temps d'employer les grands moyens pour rappeler nos ennemis au respect de la parole donnée. La Conférence y songe certainement.

Chambre des Députés

Séance du 6 mars

La Chambre s'occupe des impôts des mobilisés.

Le ministre a déjà répondu à une question écrite qu'en droit les mobilisés devaient payer leurs impôts, mais que des remises ou des délais pourraient être accordés. En outre, les plus grands ménagements ont été recommandés aux agents du fisc par une circulaire parue après l'armistice.

Les instructions seront renouvelées. La Chambre vote ensuite, après des discours favorables de plusieurs députés-médecins, une proposition de MM. Honorat et Fernand Merlin tendant à instituer des sanatoriums spécialement destinés au traitement de la tuberculose pulmonaire et à fixer les conditions d'entretien des malades dans ces établissements.

On se remet ensuite à la discussion de la loi des pensions. Plusieurs articles sont votés.

Séance du 7 mars 1919

La politique financière

On aborde la discussion des interpellations de MM. Vincent, Auriol et Laffont sur la politique financière du gouvernement.

M. Péret, président de la Commission du budget, fait connaître la situation exacte. Le déficit pour le début de 1919 est de 21 milliards 1/2. Il estime que les budgets annuels de dépense d'après-guerre seront de 18 milliards au minimum. Il est temps de chercher par quels moyens on fera face à cette situation. Il pense qu'un emprunt interallié pourrait solutionner la question ; une entente s'impose dans l'intérêt de tous.

M. Péret pense du reste qu'une politique d'économie est nécessaire.

Quoi qu'il en soit, il faut trouver de l'argent. Le ministre des finances a songé à un impôt sur le capital. Ce serait une véritable confiscation ; le capital français est endommagé, le capital allemand est intact, l'Allemagne doit payer. Quand et comment payera-t-elle ? (*Vifs appl.*)

L'orateur insiste sur le fait que l'Allemagne industrielle et commerciale est en pleine prospérité, alors que tous nos départements envahis sont ravagés, complètement dévastés.

Comment, dans ces conditions, dit-il, a-t-on pu parler de l'enrichissement de la France ? Et comptait-on pour rien les pertes subies sur les valeurs russes ? Comptait-on pour rien la perte du capital humain ? Peut-on appeler enrichissement l'émission de trente milliards de billets de banque ? La France sort de la guerre avec un prestige incomparable, mais elle en sort meurtrie, appauvrie pour de longues années peut-être. L'Allemagne, elle, a conservé tous ses moyens de production. Voilà ce qu'il faut dire à la Conférence de la paix. Ne laissons pas le peuple français s'endormir dans une sécurité trompeuse ; ne croyons pas que toutes les fantaisies sont permises sous prétexte qu'elles sont soldées par d'autres. (*Vifs applaudissements.*)

Nous avons de grands devoirs à remplir. Nous devons être fermes dans nos justes revendications. N'attendons plus la dernière minute pour agir. Assez de faiblesses, assez d'imprévoyance ! (*Longues acclamations.*)

M. Auriol monte alors à la tribune pour développer son interpellation. Après une intervention de M. Lefèvre, la suite du débat est renvoyée à mardi.

INFORMATIONS

Les difficultés avec les Boches

Nous avons reçu hier soir de notre correspondant parisien le télégramme suivant :

« Nous croyons savoir que des difficultés importantes existeraient actuellement au sujet de la livraison de la flotte commerciale allemande et au sujet des exigences du ravitaillement de l'Allemagne. »

Ce qui indique que nos ennemis continuent à soulever des difficultés à l'Entente.

On n'aura raison de la fourberie boche qu'en employant la manière forte.

Avec les Barbares impossible d'arriver au but par un autre moyen !.....

Voici quelques renseignements sur l'incident :

Les Allemands devaient nous livrer leur flotte marchande. Aujourd'hui ils s'y refusent avant que l'Entente ait pris l'engagement de ravitailler l'Allemagne dans des proportions jugées inacceptables.

Les pourparlers à Spa sont momentanément rompus.

Il est donc aujourd'hui dans les intentions de l'Allemagne de ne remettre sa flotte aux alliés que sous condition de faire de sa livraison comme une monnaie d'échange.

Il est douteux que l'Entente puisse la suivre dans cette voie.

On sera fixé aujourd'hui, car la question sera étudiée au prochain conseil. Il est vraisemblable, du reste, que sa solution sera liée au règlement des conditions de l'armistice définitif.

En tous cas, il y a lieu de considérer l'incident sous son jour véritable et de ne pas exagérer la portée, car on ne se montre nullement inquiet sur l'issue qu'il est appelé à avoir.

En Allemagne

Le mouvement gréviste s'étend chez nos ennemis. Le gouvernement semble disposé à agir avec la plus grande rigueur pour enrayer l'action des Spartakistes.

Dans Berlin on signale des combats acharnés. Les émeutiers coupent les téléphones, les voies d'accès à la direction de la police et on ignore exactement quelle est la situation dans certains quartiers.

Les dirigeants prétendent avoir la certitude d'étouffer le mouvement révolutionnaire.

Les journaux ne paraissent pas. On croit, en dépit de l'optimisme gouvernemental, que les Spartakistes n'ont pas dit leur dernier mot.

Aux dernières nouvelles on affirme que les troupes gouvernementales reprendraient le dessus.

A la Conférence

Le Conseil suprême de guerre a délibéré sur le rapport du maréchal Foch, au sujet du désarmement de l'Allemagne. On semble s'être mis d'accord sur les conditions à imposer à nos ennemis.

La Ligue des Nations

En dépit de l'opposition qu'il a rencontrée au Sénat américain, M. Wilson poursuit plus que jamais le but qu'il s'est assigné : La Ligue des Nations. Le discours qu'il a prononcé à New-York est, à cet égard, écrit le *Galles*, hautement significatif. Il y a précisé encore son programme d'une Société des Nations ; il en a lumineusement démontré l'utilité. Il n'en fait plus en effet l'organisme rigide qui tendait à supprimer l'individualité et la souveraineté de chaque nation et qui prétendait fondre les peuples dans une collectivité unique. L'idée de M. Wilson, nous le savons à présent, est à la fois plus modeste et plus rationnelle. Ce qu'il désire empêcher, c'est l'instabilité dans la paix de demain : il ne prétend pas imposer la fraternité universelle, ce qui serait absurde ; il ne se flatte pas d'édicter des lois immuables qui interdirent les guerres ; il entend sim-

Fourneaux économiques

Menu de la semaine

Lundi : matin, bouillon maigre, mous d'agneaux ; soir, bouillon maigre, pommes de terre en ragout.

Mardi : matin, bouillon maigre, viande de porc ; soir, bouillon maigre, lentilles au riz ou au gras.

Mercredi : matin, bouillon maigre, haricots au gras ; soir, bouillon maigre, pommes de terre frites.

Jeudi : matin, bouillon maigre, saucisse au riz ou lentilles ; soir, bouillon maigre, macaroni au gras.

Vendredi : matin, bouillon maigre, morue aux pommes ; soir, bouillon maigre, haricots en salade.

Samedi : matin, bouillon gras, bœuf aux câpres ; soir, bouillon gras, pommes de terre frites.

Tarif des rations :

Bouillon maigre.....	0,25
Bouillon gras.....	0,35
Viande avec légumes.....	0,60
Légumes sans viande.....	0,30
Morue aux pommes.....	0,30
Pâtes alimentaires.....	0,35
Lentilles et riz au gras.....	0,35
Haricots au gras.....	0,35
Bœuf aux câpres.....	0,60

Les distributions auront lieu aux heures suivantes : matin de 11 heures à midi 1/2 ; soir de 6 heures à 7 heures 1/2.

Etat-civil de la ville de Cahors

Du 1^{er} au 8 mars 1919

Naissances

Cruveiller Renée-Odetta, rue Président Wilson, 38.

Benoît Jeanne-Paule, à la Maternité, Vergès Jeanne-Rosa, rue des Capucins, 3.

Boutarel Cécile-Marie-Jehanne, quai de Regourd, 21.

Publications de Mariages

Bourrières Jean-Louis, propriétaire, et Besse Marie, s. p.

Mariages

Valcke Prosper-Joseph, soldat belge, et Bonhore Josephine, ouvrière d'imprimerie.

Charles Alexandre-Emile, mobilisé au 143^e d'infanterie, et Tocaven Marguerite, employée de commerce.

Espère Raymond-Alexandre, mécanicien, et Raynal Lucie, ouvrière de filature.

Décès

Padiou Angelina, Vve Varnier, 69 ans, Hospice.

Henrad Emile-Joseph, brigadier au 1^{er} rég. d'artillerie, 44 ans, rue St-Barthélémy, 13.

Bach Marie, 80 ans, Hospice.

Chacel Antoine, Employé de Commerce, 68 ans, à St-Henri.

Delcros Pauline, Vve Loubéjac, 88 ans, place Clément-Marrot, 3.

Brody Léonie-Marie, Vve Brody, 38 ans, rue Labarre, 3.

Defosse, Fidèle-Armand, cimentier, 42 ans, rue Lastié, 24.

Richard René-Marcel-Jean, 7 ans, Hospice.

Ferras René, 1 mois, rue Ste-Barbe, 4.

Dulac François, Economiste de Lycée en retraite, 67 ans, rue St-Géry, 13.

Bouysson Marie-Anna, épouse Guischart, 72 ans, rue du Bousquet, 8.

Planacassagne Marie, épouse Jouve, 73 ans, rue Brives, 1.

Gazals

Ravitaillement. — Notre population a eu sa part des vingt wagons de pommes de terre reçus dans le Lot : 2.500 kilos ont été distribués aux Caholais mercredi dernier, par les soins de la Mairie.

Kindou

Probité. — La semaine dernière, Laure Cassagnac, élève de l'école laïque de filles de Kindou, a trouvé sur la route, tout près de Montcléra, au lieu dit « La Garrissade », une certaine somme d'argent qu'elle s'est empressée de déposer entre les mains de M. le Maire de Montcléra.

Lauzès

Mardi 4 courant ont eu lieu, à Lauzès, les obsèques du regretté M. Baptiste Serres, facteur des postes, âgé de 43 ans, décédé des suites de la grippe, après quarante-huit heures de maladie.

A tous les siens nos sincères sentiments de condoléance.

— Les sangliers. Une soixantaine de chasseurs s'étaient rendus, dimanche dernier, au rendez-vous fixé, et immédiatement on explora les bois de Viololles. Onze sangliers ou laies furent aperçus, mais aucune bête ne fut inscrite au tableau.

En raison du nombre de sangliers qu'il

y a dans les bois de Viololles et des environs, une nouvelle battue a été décidée pour dimanche prochain 9 courant.

La réunion a été fixée à midi et demi très précis (heure nouvelle), au lieu dit Pech-Bitallet. Espérons que ce jour-là, nos chasseurs seront plus heureux.

Saint-Félix

Au sujet d'une disparition. — Dans notre numéro du 21 février, nous avons entretenu nos lecteurs de la disparition de Louis Larromiguière, du hameau de la Ragouille, commune de St-Félix. Depuis nous n'en avions plus rien dit attendant les résultats de l'enquête entreprise par le parquet de Figeac.

Celle-ci a prouvé que le 7 février, c'est-à-dire le lendemain du jour de la foire de Capdenac-Gare où il a été vu pour la dernière fois par ses compatriotes venus aussi à la foire, Larromiguière avait été reçu à une heure très matinale (3 heures) dans une ferme des environs de la commune de Salvagnac-St-Loup (Aveyron) à 6 km. de Capdenac-Gare. De là il est revenu par le train à Capdenac dans la même journée. Depuis toutes les recherches ont été vaines.

Le soir de la foire de Capdenac-Gare, Larromiguière, pris de boisson montrait ostensiblement son portefeuille bourré de billets de banque provenant de la vente des bœufs. Donc s'il a été assassiné et dévalisé, comme on le craint, il ne l'a pas été ce soir-là.

On se perd en conjectures sur ce qu'il a pu devenir.

Sa citation comme témoin dans l'affaire de la tentative d'empoisonnement tentée sur lui par sa femme, qui va comparaître lundi prochain, 17 mars devant les assises du Lot ne le touchera pas, très probablement ; c'est le principal témoin qui sera défilant.

Espérons toutefois que le parquet de Figeac aidé s'il le faut d'agents de la brigade mobile de Toulouse continuera ses recherches pour trouver la solution de l'énigme de cette disparition.

Inutile de dire que celle-ci défraya toutes les conversations de notre commune et des environs.

Gourdon

Le vaillant aviateur Ruamps Laurent, de St Germain, dont nous avons eu l'occasion de parler déjà plusieurs fois, a récemment obtenu les citations suivantes qui complètent une belle série :

« 1^{er} Excellent pilote de chasse, a abattu un monoplane ennemi (4^e avion abattu). Citation à l'Ordre de l'Armée.

« 2^o Pilote de chasse de premier ordre. Le 27 octobre 1918, a abattu un biplan ennemi (5^e victoire). Le général commandant la 1^{re} armée : Guillaumat.

« 3^o Pilote de chasse de grande valeur, d'une ardeur toujours égale. Le 30 octobre 1918, au cours d'un combat qui s'est terminé au ras du sol, a abattu un monoplane ennemi (6^e victoire). »

Nous adressons nos plus amicales félicitations à l'intéressé adjudant.

Mme Turin, récemment nommée professeur de français à l'école primaire supérieure de jeunes filles de notre ville, vient d'être désignée en la même qualité, et sur sa demande, à l'école primaire supérieure de Mascara (Algérie).

Elle n'est restée parmi nous qu'environ trois mois.

Saint-Chamarand

La grippe sévit avec une grande intensité dans notre région. Dans la plupart des familles, tout le monde est allié. Des décès, parmi les personnes jeunes, se sont déjà produits. Le fameux microbe a donc résisté à l'hiver. Si encore on était immunisé, comme certains le prétendaient, après une première atteinte, on serait moins préoccupé, mais beaucoup ont été gratifiés d'une deuxième grippe aussi sérieuse que la première, ce qui la fait beaucoup redouter partout et de tous.

L'autre guerre

Dans un de nos derniers numéros nous avons parlé du Banquet offert par la Croix-Rouge américaine à la Presse neutre et alliée. Ce ne fut pas un simple banquet et il convient d'indiquer le motif de la réunion.

Ce banquet scellait une initiative heureuse prise par le Comité central des Croix-Rouges des pays alliés, sous la direction du président américain, M. Davison.

Dans un excellent discours prononcé à l'issue du dîner, M. Davison a expliqué le but poursuivi : coordonner, après la guerre, les efforts de toutes les sociétés de la Croix-Rouge à travers le monde dans l'intérêt de l'humanité : « Il nous paraissait qu'à côté de la Ligue des Nations avec son haut idéal, il devait y avoir aussi une Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge de toutes les nations, et que chaque pays devait voir se développer une Société de la Croix-Rouge dont l'activité se proposerait non seulement de faire tout le possible

Rambert n'avait pas encore eu cette idée qu'on eût pu l'accuser. Il venait, chez un commissaire, déposer. Il avait vu le crime. Il le raconterait. Rien de plus. Machinalement il regardait des gens qui, à la lumière de cinquante huileux suspendus au plafond par un fil de fer, écrivait sur des feuilles de papier à têtes imprimées, D'autres, au fond de la salle, se chauffaient autour d'un poêle en faïence. Ces gens causaient, regardaient Noël d'un air singulier. Lui, ne pensait plus, affaissé, ne bougeait pas. Il se disait seulement qu'il avait bien faim (l'eau-de-vie ne soutient pas toujours), et il avait peur de tomber en faiblesse, d'inanition.

— M. le commissaire est arrivé, dit au bout d'un quart d'heure une voix par l'entre-bâillement d'une porte.

— Ah ! dit Rambert. Bon ! C'est pour moi !

Rambert se leva, avec un effort, on le fit entrer dans un cabinet éclairé par des bougies qui brûlaient sur un bureau d'acajou chargé de papiers et sur la cheminée. Un homme était assis devant le bureau, un gros homme au teint rouge, les oreilles enflammées et qui semblait visiblement contrarié d'avoir été troublé dans sa digestion.

— Vous êtes monsieur le commissaire ? fit Rambert.

Le commissaire, qui froissait ses mains l'une contre l'autre, d'un air digne, parut surpris et un peu blessé d'être interrogé quand il se disposait

à interroger. C'était intervertir les rôles. Le commissaire, pourtant, sans rappeler Noël aux convenances, le regarda en face et répondit :

— Oui.

Alors, répondit l'ouvrier, vous allez recevoir ma déposition.

— Pardon ! fit le commissaire.

Il voulait reprendre son rang et ramener les choses au point convenable. Ce fut lui qui interrogea Rambert.

Noël répondit d'abord tout naturellement aux questions. Un homme avait été tué. Par suite de circonstances qui tenaient du hasard, il s'était trouvé là pour voir le meurtrier et recevoir le dernier soupir d'un mourant. Il ne connaissait point le nom de celui qu'on avait frappé. A peine avait-il entrevu le visage de celui qui avait tué. Mais il avait encore le son métallique de sa voix dans l'oreille, et son visage livide à barbe noire avec reflets brillants devant les yeux. Le commissaire laissait Noël parler, se ranimer au récit de cette lutte, conter, peindre en quelque sorte, avec les gestes et la vivacité d'expression que donne toute émotion vraie, la scène à laquelle il venait d'assister ; écoutant, il penchait la tête et regardait Rambert de bas en haut à travers ses cils. De ses doigts gras il faisait sauter sur son ventre des breloques.

Quand Rambert eut fini, cet homme redressa le front, releva ses paupières, et ses yeux braqués droit de-

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

Les troubles en Allemagne

De Bâle : Les journaux estiment que dans les derniers combats il y a eu 150 personnes tuées et 500 blessées.

Accident de chemin de fer

De Châteauneuf-Thierry : L'express Nancy-Paris a été pris en écharpe, ce matin vers 4 h., par un train de marchandises, près de la gare de Châteauneuf-Thierry. Il y a un voyageur grièvement blessé, plusieurs autres légèrement.

La Reine de Roumanie

La reine de Roumanie a donné, ce matin, audience à plusieurs personnalités parisiennes. Elle déjeunera à l'Élysée et sera reçue en séance par l'Académie des Beaux-Arts, dont elle est membre correspondante.

Nos Alliés avant les Boches

Le Daily Mail dit : Si la situation alimentaire est sérieuse en Allemagne, celle des Yougo-Slaves et des Tcheco-Slaves est plus pressante encore. En tout cas ce n'est pas aux Allemands à nous dicter leurs conditions.

La rupture de Spa

Dans les milieux politiques on estime que la rupture de Spa est un ballon d'essai des Allemands qui désirent changer le gouvernement d'Erzberger.

D'autre part, ils voudraient exploiter le prétendu différend qui nous séparerait de l'Angleterre sur les conditions de la livraison de la flotte allemande.

Cette rupture ne touche nullement au sort de l'armistice, mais elle incitera les Alliés à plus de cohésion et de sévérité.

(Au total, les Boches ont fait une fausse sortie qui leur coûtera probablement fort cher...)

Le fil direct ne nous gêne plus aujourd'hui que les jours précédents. A 16 h. 30, aucun petit bleu n'apparaît à l'horizon ! Il faut mettre sous presse pour ne pas manquer tous les courriers !...

Nos regrets à nos lecteurs. Des jours meilleurs viendront sans doute !!!

DERNIÈRE LOCALE

Grand Concert des Poilus

Le concert du mercredi 12 mars, organisé au bénéfice des militaires en traitement à l'hôpital mixte, par leurs camarades de Cahors, s'annonce sous les meilleurs auspices.

De nouveaux concours doivent rehausser l'éclat de cette fête. Le programme en donnera les détails.

Nous rappelons que la location est ouverte chez M. Larrieu, concierge du théâtre. Le Comité informe le public qu'une seule personne ne pourra retenir plus de 4 à 6 places. Les places de loges ne se loueront pas séparément.

Moulin de Douelle

Actions à vendre
S'adresser : Cabanel à Douelle

Grande Pharmacie de la Croix Rouge

En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphide Garnal

Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

Pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Suite de Grippe

Suivez mon exemple, nous écrivit, le 19 Janvier 1917, M. Legendre, à Artenay (Loiret), qui, à 71 ans passés, eut, en outre, sur un grand nombre de malades en signalant son cas : « J'étais atteint, de vieille date, de bronchite chronique, suite d'influenza, et depuis une douzaine d'années, je ressentais par intervalles des douleurs sourdes dans les reins et le bas-ventre ; parfois mes urines étaient troubles et laissaient déposer un sédiment rougeâtre ; ces



M. LEGENDRE
(D'après photographie)

souffrances influençaient tout mon état général et je perdais visiblement mes forces. J'eus l'idée d'essayer les Pilules Foster : le premier traitement me soulagea aussitôt ; j'en fis un second, car bientôt j'étais repris par des douleurs aiguës et des mêmes difficultés pour uriner ; je me décidai alors à recommencer et, au bout de quatre semaines, mes urines étaient plus faciles et mon état excellent. Grâce à un usage prolongé, je puis affirmer maintenant qu'il y a 27 ans que je ne me suis trouvé aussi heureux ».

(Signature légalisée le 19 Janvier 1917).

Les affections des reins et de la vessie, si pénibles pour les vieillards, peuvent être évitées en prenant à temps les Pilules Foster, le remède spécial qui régularise les urines, fortifie les reins et, en variant les doses, convient aux jeunes comme aux vieux pour régénérer le sang. Il n'y a pas de bonne santé possible si les reins et la vessie ne fonctionnent pas bien ; les urines troubles et brûlantes sont le premier indice qu'on doit recourir aux Pilules Foster.

PRIX DES PILULES FOSTER :

La boîte, 3 fr. 50 ; six boîtes pour 20 fr., 19 fr. 40 d'imprimé par boîte. Toutes pharmacies ou franco sur réception du montant. H. Blane, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris-17^e.

Conseil aux Enrhumés

Si un rhume n'est point guéri par de simples soins hygiéniques, s'il survient de la gêne dans la respiration, il faut employer de suite, pour éviter les complications possibles, la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce précieux remède calme instantanément les souffrances, l'oppression, la toux des vieilles bronchites ainsi que les plus violents accès d'asthme et de calarrhe. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Électricité

Installation pour éclairage
Force motrice
Sonnerie électrique
Réparation de moteurs
et de transformateurs sur place.
Fournitures d'appareillages électriques

A. BAUDIN

Electricien diplômé
Anciennement chef d'atelier du service électrique d'armée
6, rue de la Mairie, Cahors.

On demande

Des ouvrières couturières
S'adresser chez Mlle POUJADE, 5 rue Brive.

BAISSE CONSIDÉRABLE. RAPHAÏAS, Sulfate de cuivre. GRAISSE pur porc d'Amérique. R. SAUZEAU, agent import. 16, Cours d'Alsace, Bordeaux.

Moulin de Douelle

Actions à vendre
S'adresser : Cabanel à Douelle

Grande Pharmacie de la Croix Rouge

En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphide Garnal

Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

Pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

AVIS DE DÉCÈS

Madame François DULAC, née BESSE ; Monsieur Sylvain DULAC, propriétaire à Boissières, et Madame Sylvain DULAC ; Monsieur Théophile DULAC, Economiste du Lycée de Montpellier, et Madame Théophile DULAC ; Madame Adrien DULAC, à Boissières ; Monsieur CAMMAS, propriétaire à Nuzéouls, et Madame CAMMAS, née DULAC ; Messieurs Jean et Pierre DULAC ; M. Victor BESSE, Trésorier de la Caisse d'Épargne, et Madame Victor BESSE ; M. François BESSE, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, et Madame François BESSE ; Monsieur Pierre BESSE, Avocat à Paris ; Monsieur Louis BESSE, Immobilier ; Monsieur le Docteur Maurice BESSE et Madame Maurice BESSE ; Madame Joséphine BESSE et M. Jean BESSE, et tous les autres parents, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur François DULAC,

Economiste Honoraire de l'Université, Officier de l'Instruction Publique,

leur époux, frère, oncle et beau-frère. Et les prient de vouloir bien assister à la levée du corps qui aura lieu le dimanche, 9 mars, à 8 heures 1/4.

On se réunira à la maison mortuaire, 13, rue St-Géry.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur GUISSARD Jean-Baptiste, greffier de simple police ;

Madame Cyprien MARATUECH, née GUISSARD ;

Monsieur Cyprien MARATUECH, négociant ;

Monsieur Robert MARATUECH, leur fils ;

Madame Eugène LAGARDE, née GUISSARD ;

Monsieur Eugène LAGARDE, Commissaire des Postes ;

Monsieur Jean LAGARDE, leur fils ;

Monsieur Jean-Baptiste GUISSARD et sa famille, à Larroque-des-Arcs ;

Monsieur Urbain GUISSARD et sa famille, à Agen ;

Monsieur Eugène GUISSARD, à Paris ;

Madame veuve LAGRASSERIE ;

Les familles CURES, COUTURE, BLOT, MAUREL et CONTE ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Anna GUISSARD

née BOUSSOU

leur épouse, mère, belle-mère grand-mère belle-sœur, tante et cousine, décédée le 6 mars dans sa 73^e année, munie des sacrements de l'Église et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le dimanche 9 courant à 15 h. 45, en l'église Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire : 8, rue du Bousquet.

P. S. — Ni fleurs, ni couronnes.

A VENDRE

Fonds de Charbonnerie (en face le Pont-Neuf, Cahors). S'adresser à M. Charles, receveur buraliste.

SAVONS. Ventes en gros. Prix sur demande. TOUTES QUANTITÉS. Agents sont demandés pour Gros.

SAVONNERIE B. JENNY et Cie, à MIRAMER, près Marseille.

Jeune homme de bonne famille, connaissances agricoles théoriques et pratiques étendues, cherche propriété à louer. S'adresser au Bureau du journal qui transmettra.

A l'Arc-en-Ciel

TEINTURES ET NETTOYAGES

CAHORS

M. Marcel MILHET étant démobilisé, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il continue son métier.

Étant seul professionnel dans la ville de Cahors, il est à même de satisfaire sa clientèle dans le plus bref délai, et aux prix les plus modérés, la maison faisant tout son travail sur place, et n'expédiant rien au dehors.

Désirez-vous représenter

une fabrique d'Huiles et Savon ?

Des Maisons de 1^{er} ordre vous feront des offres en écrivant à la Société Méridionale de Publicité

A SALON (Bouches-du-Rhône).

LE PETIT JACQUES

PAR JULES CLARETIE

De l'Académie Française

PREMIÈRE PARTIE

II

A BEAUJON

Les mains alors le serraient plus fortement et le malheureux se sentait étouffer sous ces étreintes. Il entendait des mots sinistres qu'une foule qui l'apercevait vaguement dans la nuit prononçait : assassin, voleur, d'autres encore.

— Ah ! ça, voyons, répétait Noël avec colère, pourquoi me tenez-vous comme ça ? Je veux conter ce que j'ai vu...

— Vous allez le conter tout à votre aise, dit un de ceux qui le secouaient par le collet avec rudesse, quand il faisait un mouvement.

Rambert ne se rendait pas bien compte de ce qui arrivait. Tout se confondait et se heurtait dans son cerveau. Devant lui, il lui sembla voir une foule, et à quelques pas, les lumières d'un fiacre. La portière en était ouverte. On hissa, on jeta Noël sur

les coussins, à côté de lui et en face de lui s'étaient assis deux hommes. Au moment où le fiacre partait, Noël demanda simplement :

— Où me menez-vous ?

— Est-ce que vous n'avez pas demandé le commissaire ? fit avec un peu d'ironie l'homme qui lui faisait face et dont il sentait les genoux toucher les siens.

— C'est juste, dit Rambert.

— Eh bien !... fit l'autre goguenard.

Il ne comprenait pas. Il dit d'un ton bas, très doux :

— Vous seriez bien aimable de me laisser aller, je suis fatigué !

— Vous avez beaucoup marché ?

— Je crois bien. Tout le

HERNIES

MEMBRE DU JURY DE HONORABLES
JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies, après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et de nouveaux perfectionnements, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, Monsieur GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descentes, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous à :
Cahors 9 mars, hôtel de l'Europe.
Decazville 13, hôtel de la Poste.
Capdenac-Gare 14, hôt. de France Fournier.
Figeac 15, hôtel des Voyageurs.
Gourdon 16, hôtel de la Boule d'Or.
Vayrac 17, hôtel Delmon Germain.
Brochure franco sur demande. Ceintures Ventrières pour déplacements de tous organes.

ALIMENTATION

Importateur direct
Offre au gros seulement
Fruits secs, légumes secs, desserts assortis, graisse, conserves, lait condensé sucré.
S'adresser CRISTOFOL, gare Perpignan.

Automobiles André Citroën

Agence régionale
GARAGE ET ATELIER DE RÉPARATION

J.-B. NOUYRIT & C^{ie}

Bureau commercial :
11, Boulevard Gambetta
CAHORS

Escompte et Recouvrement

Louis BARTHÈS

ancienne Banque BRUEL
3, Allées Fénélon.
Estampillage des Titres Russes et Roumains.

MESDAMES,

DES HUILES, SAVONS et CAFÉS
PRESQUE AUX PRIX D'AUTREFOIS

Huile d'Olive Supérieure, le bidon 56 fr.
Huile de Table douce, postal 54 fr.
Huile Comestible blanche de 10 lit. 50 fr.

Savon blanc 72 % huile, la caisse 36 fr.
— 60 — postale 34 fr.
— 40 — 10 kil. 25 fr.

Savon blanc mixte 9 kil. net 20 fr.
Copeaux Savons pour lessives, le sac 10 kil. 19 fr.

Café vert Supérieur, le postal 16 fr. 50
Café torréfié — 2 kil. 1/2 net, 16 fr. 25.

Envois franco contre remboursement.
Prix spéciaux pour grandes quantités.
Adressez commandes Sociétés Provisions Economiques, SALON (B.-d.-R.).

RELIGIEUSE donne secret pr guérir pipi au lit et plaies. Maison Buret V. 10, à Nantes.

TRANSPORT DE VOYAGEURS

EN AUTOMOBILE

SERVICE A VOLONTÉ
F. FOURGOU

95, Boulevard Gambetta, CAHORS
— PRIX MODÉRÉS —

A vendre

à l'amiable

Une maison avec jardin, place de la Croix, à Cahessut.
S'adresser au propriétaire ou à M^e Duranc, notaire à Cahors.

BOUILLON LUX

Extrait pur de viande et de légumes

Se trouve dans toutes les Maisons d'Alimentation

GROS : Etablissements LUX, 58, rue Riquet, Toulouse

LES ETABLISSEMENTS LUX 58, rue Riquet, TOULOUSE demandent dans chaque chef lieu de DÉPARTEMENT et dans chaque ARRONDISSEMENT, un Représentant bien introduit dans l'ALIMENTATION

CONSTIPÉS !

si vous avez
TOUT ESSAYÉ SANS RÉSULTAT
ESSAYEZ ENCORE

PILULES DUPUIS

Laxatives, Antiglaireuses, Antibilieuses, Dépuratives.

ELLES RÉUSSISSENT LA OU TOUT A ÉCHOUÉ
Elles ne donnent jamais de coliques parce qu'elles n'irritent pas l'intestin et produisent toujours de l'Effet.

UNE ou DEUX

PILULES DUPUIS

prises au repas du soir procurent toujours le lendemain un résultat satisfaisant.

SE MÉFIER DES INNOMBRABLES CONTREFAÇONS ET IMITATIONS

Il faut exiger dans toutes les Pharmacies

LES VRAIES PILULES DUPUIS

Les Exiger en Boîtes de 2 fr. (impôt compris)

portant une étiquette rouge (marque déposée), sur

le couvercle et les mots "Dupuis Lille"

Imprimés en noir sur chaque

pilule de couleur rouge.

Étude de M^e L. NUVILLE, docteur en droit, avoué à Figeac (Lot), successeur de M^{es} Vival, Malrieu et Loubet

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

à suite de surenchère du sixième

Adjudication fixée au vendredi quatre avril mil neuf cent dix-neuf, à deux heures du soir, au palais de justice à Figeac, Boulevard Président Wilson.

Suivant procès-verbal de M^e NIEUCEL, huissier à Figeac, en date des huit, neuf, dix et onze avril mil neuf cent quatorze, dénoncé suivant exploit de M^e PORTE, huissier à Argenteuil (Seine-et-Oise), en date du quatorze avril mil neuf cent quatorze, le tout, visé, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Figeac, les quatorze et dix-sept avril mil neuf cent quatorze, volume 122, numéros 1 et 2, par Monsieur le Conservateur qui a perçu les droits.

Monsieur Alain NASTORG, clerc d'avoué, demeurant à Figeac, ayant M^e NUVILLE pour avoué constitué près le tribunal civil de Figeac.

A fait saisir les immeubles ci-après désignés à l'encontre et au préjudice de :

Madame Philomène LAFON, sans profession, épouse de Monsieur Auguste CONTE, et de ce dernier pris tant en son nom personnel si besoin est, que pour la validité de la procédure à l'égard de son épouse, demeurant ensemble ci-devant aux Places-du-Souq, commune de Thémènes, puis à Argenteuil (Seine-et-Oise), rue de la Voix-des-Bancs, n^o 41, et actuellement au dit Argenteuil, rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 14 ;
Débiteurs saisis défallants.

Désignation DES IMMEUBLES A VENDRE

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU
PROCÈS-VERBAL DE SAISIE
ET QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU
CAHIER DES CHARGES

I. — Immeubles situés sur la commune de Thémènes

1^o Une terre située au lieu dit « Pech Pialat », d'une contenance d'environ deux ares cinquante centiares, de la quatrième classe, d'un revenu présumé de vingt-neuf centimes, et portée à la matrice cadastrale de la commune de Thémènes, sous le numéro 63, section D, sur la tête de Conté Auguste, au Pech-du-Souq ;

2^o Une autre terre sise au même lieu, d'une contenance d'environ cinq ares cinquante centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de soixante-trois centimes, et portée à la dite matrice cadastrale sous le numéro 64, section D sur la même tête ;

3^o Une autre terre sise au même lieu, d'une contenance d'environ quinze ares quarante centiares, de la cinquième classe, d'un revenu présumé de cinquante-cinq centimes et portée à la dite matrice, sous le numéro 65 p, même section D, sur la même tête ;

4^o Une pâture sise au même lieu, d'une contenance d'environ quarante ares, trente centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de quarante-quatre centimes et portée à la dite matrice, sous le numéro 69, même section D, sur la même tête ;

6^o Un pré situé au lieu dit « Saint-Martin », d'une contenance d'environ dix-neuf ares quatre-vingts centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu présumé de onze francs quatre-vingt-dix centimes, et porté à la dite matrice cadastrale sous le numéro 991, section A, sur la même tête ;

7^o Une terre sise au lieu dit « Les Places-du-Souq », d'une contenance d'environ quarante-trois ares, quatre-vingts centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de cinq francs trois centimes, et portée à la dite matrice cadastrale de la commune de Thémènes, sous le numéro 3, section D, sur la même tête ;

8^o Une autre terre sise au lieu dit « Pech Pialat », d'une contenance d'environ vingt-huit ares quatre-vingts centiares, cinquième classe, d'un revenu présumé de quatre-vingt-deux centimes, et portée à la dite matrice cadastrale sous le numéro 63 p, même section D et sur la même tête ;

9^o Une pâture sise au lieu dit « Pech Pialat », d'une contenance d'environ trente-sept ares, sixième classe, d'un revenu présumé de un franc trente-sept centimes et portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 68 p, section D, et sur la même tête ;

10^o Un sol et pâture sis au lieu dit « Places-du-Souq », d'une contenance d'environ dix centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de un centime, et porté à la dite matrice, sous le numéro 1 bis, section D, sur la même tête ;

11^o Une terre sise au lieu dit « Places-du-Souq », d'une contenance d'environ un hectare, quatrième et cinquième classes, d'un revenu présumé de neuf francs quarante centimes, et portée à la dite matrice sous le numéro 1, section D, sur la même tête ;

12^o Une terre sise au même lieu, d'une contenance d'environ quarante-quatre ares trente centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu présumé de quatre francs vingt-trois centimes, et portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 2, section D, sur la même tête ;

13^o Une autre terre sise au même lieu, d'une contenance d'environ vingt-un ares cinquante centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de deux francs quarante-huit centimes, portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 5, section D, sur la même tête ;

14^o Une autre terre sise au même lieu, d'une contenance d'environ cinquante-deux ares cinquante centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de cinq francs quatre-vingt-dix centimes et portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 6, section D, sur la même tête ;

15^o Une autre terre sise au même lieu, d'une contenance d'environ soixante ares, dix centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de six francs quatre-vingt-onze centimes et portée à la dite matrice cadastrale sous le numéro 7, section D, sur la même tête ;

16^o Une terre sise au lieu dit « Places-du-Souq » d'une contenance d'environ soixante-deux ares trente centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de sept francs seize centimes et portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 8, section D, sur la même tête ;

Sur cette terre se trouve édifiée une maison dont la description et les confronts seront données sous le numéro 40 ;

17^o Une pâture sise au même lieu, d'une contenance d'environ vingt-cinq ares quatre-vingts centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de quatre-vingt-dix centimes et portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 26, section D, sur la même tête ;

18^o Une autre terre sise au même lieu, d'une contenance d'environ quatre-vingt-trois ares cinquante centiares, cinquième classe, d'un revenu présumé de deux francs cinquante-huit centimes et portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 27, section D, sur la même tête ;

19^o Une pâture sise au lieu dit « Pech Pialat » d'une contenance d'environ dix-neuf ares quinze centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de soixante-deux centimes, et portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 63 p, section D, sur la même tête ;

20^o Un bois sis au lieu dit « Pech de la Courroulèze » d'une contenance d'environ trente-trois ares trente centiares, troisième et cinquième classes, d'un revenu présumé de deux francs quarante-deux centimes et porté à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 100, section D, sur la même tête ;

21^o Un autre bois, sis au même lieu, d'une contenance d'environ cinquante-huit ares, quatre-vingts centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu présumé de quatre francs seize centimes et porté à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 101, section D, sur la même tête ;

22^o Une pâture sise au lieu dit « Cloup-Cau », d'une contenance d'environ treize ares quarante centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de cinquante-un centimes, portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 400, section D, sur la même tête ;

23^o Une terre sise au même lieu, d'une contenance d'environ cinquante-neuf ares trente centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu présumé de quatre francs trente-six centimes, portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 401, section D, sur la même tête ;

24^o Une terre sise au lieu dit « L'homme-Mort », d'une contenance d'environ dix-huit ares quarante centiares, cinquième classe, d'un revenu présumé de cinquante-sept centimes, portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 475, section D, sur la même tête ;

25^o Une pâture sise au même lieu, d'une contenance d'environ quarante-huit ares, quarante centiares, cinquième classe, d'un revenu présumé de soixante-treize centimes et portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 476, section D, sur la même tête ;

26^o Une terre sise au même lieu, d'une contenance d'environ soixante-neuf ares, soixante centiares, cinquième classe, d'un revenu présumé de deux francs trente centimes et portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 477, section D, sur la même tête ;

27^o Une terre sise au lieu dit « Travers St-Martin », d'une contenance d'environ trente-

trois ares vingt centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de huit francs quatre-vingt-trois centimes et portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 1021, section A, sur la même tête ;

28^o Une terre sise au lieu dit « Pech-Pialat », d'une contenance d'environ quatorze ares, cinquième classe, d'un revenu présumé de quarante-quatre centimes, et portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 65, section D, sur la même tête ;

29^o Une pâture sise au même lieu, d'une contenance d'environ onze ares, cinquième classe, d'un revenu présumé de dix-sept centimes et portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 66, section D, sur la même tête ;

30^o Une terre sise au lieu dit « Places-du-Souq », d'une contenance d'environ vingt-un ares cinquante centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de deux francs quarante-sept centimes et portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 4, section D, sur la même tête ;

31^o Une autre terre située au lieu dit « Bois-Noir », d'une contenance d'environ soixante-sept ares quarante centiares, cinquième classe, d'un revenu présumé de deux francs cinquante-six centimes et portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 274 p, section D, sur la même tête ;

32^o Un bois sis au lieu dit « L'homme-Mort », d'une contenance d'environ cinquante ares, quatre-vingts centiares, cinquième classe, d'un revenu présumé de un franc quatre-vingt-trois centimes, et portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 231, section D, sur la même tête ;

33^o Une terre sise au même lieu, d'une contenance environ quatre-vingt-dix ares vingt centiares, cinquième classe, d'un revenu présumé de trois francs cinq centimes et portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 232, section D, sur la même tête ;

34^o Une autre terre sise au lieu dit « Pech de Lalèze », d'une contenance d'environ trente-trois ares, soixante-dix centiares, cinquième classe, d'un revenu présumé de deux francs quatre-vingt-deux centimes, et portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 229, section D, sur la même tête ;

35^o Un bois sis au même lieu, d'une contenance d'environ un hectare soixante-deux ares, dix centiares, cinquième classe, d'un revenu présumé de six francs seize centimes et porté à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 225, section D, sur la même tête ;

36^o Un bois sis au lieu dit « Fontille », d'une contenance d'environ cinq hectares quatre-vingt-onze ares, quatrième classe, d'un revenu présumé de vingt-deux francs quarante-sept centimes et porté à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 288, section D, sur la même tête ;

37^o Une pâture sise au lieu dit « L'homme-Mort », d'une contenance d'environ deux hectares, vingt ares, trente centiares, cinquième classe, d'un revenu présumé de trois francs trente centimes, et portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 483, section D, sur la même tête ;

38^o Une terre sise au lieu dit

« Pech de Lalèze », d'une contenance d'environ deux hectares quarante-sept ares, quatre-vingts centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de neuf francs soixante-huit centimes, et portée à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 230, section D, sur la même tête ;

39^o Un bois sis au lieu dit « Pech de Lalèze », d'une contenance d'environ cinquante-sept ares quarante centiares, cinquième classe, d'un revenu présumé de deux francs dix-huit centimes et porté à la dite matrice cadastrale, sous le numéro 228, section D, sur la même tête ;

40^o Une maison sise au lieu dit « Pech-du-Souq », d'un revenu matriciel présumé de vingt-deux francs cinquante centimes, et portée à la matrice cadastrale de la commune de Thémènes, sous le numéro 8, section D, sur la tête de Conté Auguste, au Pech-du-Souq. Case 40 des Propriétés Bâties.

Cette maison construite en pierres de maçonnerie ordinaire à chaux et sable, comprend un rez-de-chaussée et un galetas.

Sa façade principale est à l'aspect du levant et comprend indépendamment de la partie de maison habitée qui occupe le centre de l'immeuble, un pigeonnier à l'aspect du Nord, puis un fournil et au Sud, un autre four et fournil.

L'ensemble de cet immeuble forme un long bâtiment et son entrée principale au levant, dessert la cuisine et la chambre qui composent l'habitation.

La cuisine est éclairée par deux fenêtres, l'une au levant, l'autre au couchant ; la chambre comporte une fenêtre à l'aspect du couchant.

On accède au galetas au moyen d'un escalier pratiqué dans l'intérieur de la maison, escalier qui dessert aussi le pigeonnier.

Cette maison confronte du Nord à pâture et chemin public de Thémènes à Issendolus, du levant à aire-sol et d'autres points avec propriété des débiteurs saisis.

Au Sud de la maison décrite, se trouve une vaste grange, de construction récente couverte de tuiles rouges.

Son entrée principale est à l'aspect du Nord et comprend un grand portail.

Le rez-de-chaussée comprend les étables à bœufs et à brebis ; deux portes desservent l'étable à bœufs et une porte l'étable des brebis ; le tout à l'aspect du levant.

A l'aspect Ouest de cette grange et adossé aux murs se trouve un appentis sur piliers en bois, couvert de tuiles, servant à remiser les charrs.

Au midi de la même grange et formant angle droit, se trouve une construction plus ancienne servant de porcherie.

Deux portes y donnent accès à l'aspect du Nord.

La grange et la porcherie sont construites en pierres de maçonnerie ordinaire à chaux et à sable.

Sur le patus se trouve un puits dont la margelle est à un mètre environ au-dessus du sol.

II. — Immeubles situés sur la commune d'Issendolus

41^o Une terre située au lieu dit « Cazalous », d'une contenance d'environ quarante-sept ares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu présumé de trois francs quarante-un centimes et portée à la matrice cadastrale de la commune d'Issendolus, sous le numéro 375, section B, sur la tête de Lafon Jean à Issendolus 1859 ;

42^o Une autre terre sise au lieu dit « Aux Soucs », d'une contenance d'environ quatorze ares quatre-vingts centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de dix-huit centimes et portée à la dite matrice cadastrale de la commune d'Issendolus, sous le numéro 778 p, de la section B, sur la même tête ;

43^o Une autre terre sise au même lieu de « Aux Soucs », d'une contenance d'environ quarante-un ares, cinquante centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de huit francs quatre-vingt-quatre centimes et portée à la dite matrice cadastrale de la commune d'Issendolus, sous le numéro 778 p, section B, sur la même tête.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur les communes de Thémènes et Issendolus, canton de Lacapelle-Marival, arrondissement de Figeac, département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans en rien excepter ni réserver et tels qu'ils appartiennent aux débiteurs saisis.

Le cahier des charges, clauses et conditions, dressé par M^e NUVILLE, avoué, pour parvenir à la vente des immeubles, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance.

La publication du dit cahier des charges a eu lieu à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, du cinq juin mil neuf cent quatorze et le jugement qui a donné acte de la lecture et publication du dit cahier des charges a été fixé à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, le vendredi vingt-quatre juillet mil neuf cent quatorze.

A cette audience les immeubles ci-dessus désignés furent adjugés, savoir : les cinq premiers lots vendus en bloc sur clause de réunion et comprenant les immeubles portés à la désignation qui précède sous les quarante premiers numéros, à M^e SERINDOU, avoué, qui élit command en faveur de M^e Henri DELPEYROUX, cultivateur, demeurant aux Places-du-Souq, commune de Thémènes ; 2^o M^e Jean-François JOUANTOU, propriétaire, demeurant à Vialoue, commune d'Issendolus ; 3^o M^e Louis GRIMAL, propriétaire, demeurant à Cabroulète, commune de Thémènes ; 4^o et M^e Germain NOZIERES, entrepreneur de menuiserie, demeurant à Figeac, moyennant le prix principal de dix mille francs outre les charges ; et le sixième lot comprenant les immeubles portés à la dite désignation sous les numéros quarante-un, quarante-deux et quarante-trois au dit M^e SERINDOU, avoué, qui élit command en faveur du dit Henri DELPEYROUX,

moynnant le prix principal de quarante francs outre les charges.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Figeac le vingt-neuf juillet mil neuf cent quatorze, M^e Louis CAUSSANEL, propriétaire demeurant à Flaujac ayant M^e SERINDOU pour avoué, a déclaré surenchérir du sixième le prix des dits immeubles et en a élevé le prix savoir : des cinq lots vendus en bloc à onze mille six cent soixante-dix francs et du sixième lot à cinquante francs, le tout outre les charges. L'adjudication sur surenchère des dits immeubles fixée au vingt-deux août mil neuf cent quatorze, a été renvoyée à diverses reprises par le tribunal à cause de la guerre, aux termes de divers jugements, sous leurs dates, enregistrés. Le pour-suisant, les adjudicataires surenchérissants et le surenchérissant étant d'accord pour demander que la dite adjudication sur surenchère ait lieu nonobstant l'état de guerre, le tribunal civil de Figeac par jugement en date du vingt-un février mil neuf cent dix-neuf a fixé cette adjudication au quatre avril mil neuf cent dix-neuf à deux heures du soir.

En vertu et exécution de ce dernier jugement, il sera procédé le vendredi quatre avril mil neuf cent dix-neuf à deux heures du soir à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au palais de justice à Figeac, Boulevard Président Wilson, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-dessus désignés, sur les nouvelles mises à prix, savoir :

Les immeubles ayant formé les cinq premiers lots vendus en bloc et comprenant les quarante premiers numéros de la désignation qui précède de onze mille six cent soixante-dix fr., outre les charges, ci

11.670 fr.

Le sixième lot comprenant les autres immeubles de cinquante francs, outre les charges, ci

50 fr.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

Les frais de première enchère, de surenchère et de poursuites de surenchère seront payables en sus du prix d'adjudication.

Il est déclaré, à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable. Figeac, le cinq mars mil neuf cent dix-neuf.

Loco NUVILLE, avoué, son suppléant : PÈRES, avocat.

Pour tous renseignements s'adresser à M^e NUVILLE ou son suppléant, avoué à Figeac, pour-suisant la vente, qui, comme tous ses confrères exerçant près le tribunal civil de Figeac peut être chargé d'encherir.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.